



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION
PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON
(1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) . PÉTROLE (1388) .
CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET
SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE
SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

RÉSUMÉ DU DOCUMENT D'ORIENTATION DU 42ÈME CONGRÈS EXTRAORDINAIRE

La bataille idéologique fait rage au quotidien dans une société où l'image prime souvent sur la réflexion.

La cohérence revendicative de l'atelier à l'entreprise, jusqu'à la convention collective repose sur la démocratie syndicale, le fédéralisme qui régit le fonctionnement CGT à tous les niveaux, du syndicat à la Fédération. Les défis à relever demandent plus que jamais à fédérer nos forces, à renforcer les solidarités de lutte, face à un patronat organisé.

Gagner la bataille sur les salaires à l'entreprise sera d'autant plus facile que nous imposerons une revalorisation du SMIC et des grilles conventionnelles de haut niveau.

Gagner la réduction du temps de travail à 32h00 sera d'autant à notre portée que nous saurons la porter partout de l'entreprise au plan national. C'est une revendication qui demande à être nourrie par le vécu dans les entreprises. Combien d'emplois supprimés dans l'atelier, le service, l'usine, alors que la charge de travail a augmenté pour chaque salarié ?

Gagner une pré-retraite dès 55 ans et une retraite à 60 ans, une politique industrielle planifiée pour répondre aux seniors dans le pays, créer des emplois, ce sont des choix de classe déterminants pour l'avenir de la société, de la population.

Le constat est largement partagé : le modèle de société qu'on nous présente comme le seul possible ne répond pas aux besoins humains : économiques, sociaux, environnementaux. Ce que chacun subit au quotidien n'est pas le résultat d'une fatalité mais bien la conséquence d'un plan de société cohérent, le capitalisme.

Face à ce plan de société, il nous faut réagir en classe sociale en construisant l'action revendicative d'abord de manière unitaire dans la CGT, à l'opposé du syndicalisme rassemblé dont l'échec est patent au niveau interprofessionnel.

Cela pose la question de ce qu'on a en commun à défendre et à gagner, entre toutes ces professions. La revendication commune à toutes ces professions, c'est le projet de société de la CGT, organisation révolutionnaire.

Les fiches revendicatives de la FNIC-CGT alimentent, enrichissent les revendications, doivent être des outils pour débattre, proposer, agir CGT chaque jour à l'entreprise. Ces fiches soumises à l'approbation du congrès sont aux nombres de 21 actuellement, et forment dans leurs ensemble le projet de transformation de la société pour une société juste et équitable ■

PAIX ET DÉSARMEMENT

C'est le combat pour la justice sociale et la réalisation concrète de tous les droits humains qui feront reculer les menaces de guerre et les impérialismes.

La FNIC-CGT se prononce pour l'interdiction immédiate et générale des armes de destruction massive, pour le démantèlement maîtrisé et réglementé de tous les types d'armes, ainsi que la dissolution de l'OTAN.

La défense et la sécurité du pays étant des conditions indispensables au progrès et à la démocratie, les industries d'armement, doivent être nationalisées et maîtrisées démocratiquement et travaillées à leur application civile. Imposer la paix commence par construire la paix économique, l'inverse de la concurrence capitaliste.

Répondre aux besoins humains, établir des coopérations, prendre des mesures concrètes pour éradiquer la misère et l'ignorance sont des actes positifs pour construire la paix.

LE TEMPS DE TRAVAIL

La ponction par le Capital des gains de productivité doit cesser. Pour ce faire, le temps de travail doit diminuer de manière drastique à salaire constant, avec une première étape immédiate à 32 heures, soit 4 jours de travail hebdomadaires pour les travailleurs à la journée, 28 heures hebdomadaires pour les salariés en équipe tournante (travail posté).

Tous les forfaits jours doivent être supprimés.

Une garantie, et non seulement un « droit » de déconnexion, doit être établie.

L'autorisation administrative de licenciement doit être rétablie.

SALAIRE, PAIEMENT DE LA QUALIFICATION

Le salaire est le paiement de la qualification des travailleurs. Il doit permettre de répondre aux besoins individuels et collectifs de toutes et tous.

La réponse aux besoins essentiels de tout travailleur est arbitrairement fixée à un salaire minimum de 2 000 € brut mensuel. C'est le SMIC revendiqué par la FNIC-CGT. Aucun revenu ne peut y être inférieur: salaire de base, pensions de retraite, minima sociaux, etc. En fonction de la qualification, le salaire est fixé sur une échelle allant de 1 à 5. Ainsi, le salaire des travailleurs ayant les plus hautes qualifications est fixé à 10 000 € = 2 000 x 5, si le salaire minimum de l'entreprise est à 2 000 €.

Le salaire comporte une part mutualisée : les cotisations sociales versées aux caisses de protection sociale et destinées aux besoins collectifs (santé, chômage, retraite, parentalité, etc.). Il comporte également une part directe, le salaire net, destiné à répondre aux besoins individuels.

POLITIQUE INDUSTRIELLE

Une reconquête industrielle doit être engagée sur des bases d'indépendance vis-à-vis du Capital, et répondant aux besoins de notre société.

Une maîtrise collective des investissements doit être assurée, afin que l'intérêt général supplante la recherche de rentabilité privée. Les investissements doivent être financés par la création d'une cotisation économique, sur le modèle de la cotisation sociale,

alimentant une caisse nationale d'investissement, dont l'utilisation doit être placée sous contrôle citoyen et démocratique.

La FNIC-CGT porte l'interdiction générale de la sous-traitance, puis sa ré-autorisation au cas par cas, par avis positif des instances représentatives.

Il est des droits fondamentaux, des biens communs et des grands secteurs économiques qu'il est politiquement justifié de soustraire au marché. La FNIC-CGT revendique la nationalisation du secteur du pétrole, des industries de santé et des grands secteurs de la chimie. Ces nationalisations doivent prendre la forme d'expropriation sans contrepartie financière des grands actionnaires.

EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE

En matière d'emploi, la FNIC-CGT se prononce pour une société de plein-emploi, où chacun puisse répondre à ses besoins, donc sans chômage, ni précarité.

La FNIC revendique un seul et unique pôle public de formation professionnelle dans la Sécurité sociale par la création d'une nouvelle branche de celle-ci, la mise en œuvre d'une éducation permanente, d'une formation tout au long de la vie, qui doit être à hauteur d'au minimum 10 % du temps de travail.

SANTÉ, RISQUES INDUSTRIELS, ENVIRONNEMENT

La FNIC-CGT fait sienne la définition de la santé selon l'Organisation Mondiale de la Santé : « C'est un état complet de bien-être physique, mental et social ».

Les revendications concernant la santé au travail priment sur les autres, y compris sur les salaires et les « primes ». Nous devons nous fixer pour objectif d'éradiquer toute atteinte à la santé dans le cadre du travail, en particulier par la prévention et le principe de précaution.

PROTECTION SOCIALE/ LA SANTÉ / LE CHÔMAGE / LA FAMILLE

Le plan complet de Sécurité sociale, initié en 1945 par Ambroise Croizat, a été interrompu, puis dévoyé par les reculs imposés par les patrons et leur bras armé, les gouvernements successifs. Il doit être mené à son terme.

La prise en charge collective de la santé, incluant la perte d'autonomie, le risque chômage, la retraite, les années d'études, la parentalité, entre autres, doit être assurée exclusivement par la Sécurité sociale. Elle doit ainsi absorber l'ensemble des acteurs de la protection sociale en France. Son financement est assuré par la cotisation sociale. Sa gestion doit être confiée aux assurés sociaux eux-mêmes.

Nous exigeons la fin des exonérations de cotisations, qui permettrait la prise en charge d'une grande partie des besoins en termes de protection sociale au sens large (Santé, Famille, Retraite, chômage, logement, etc.).

RETRAITE

L'âge de la retraite à taux plein est fixé à 60 ans, 55 ans pour travaux pénibles, avec un trimestre d'anticipation, au départ, par année de pénibilité. La durée des travaux pénibles est donc plafonnée à 20 ans sur la carrière.

Le montant de la pension doit s'établir à 75 % du salaire calculé sur les dix meilleures années. Une revalorisation immédiate des pensions de 10 % doit être mise en œuvre, puis une indexation sur les salaires avec un minimum de 2000 € par mois.

Les régimes spéciaux ainsi que la retraite AGIRC des cadres doivent être maintenus durant une période suffisante pour unifier les retraites dans un régime unique aligné sur le mieux disant.

CONVENTIONS COLLECTIVES

Doivent être constituées des conventions collectives uniques pour une même communauté de travail, cohérentes avec les filières de production partant d'une matière première jusqu'à l'obtention du produit fini. Il faut que le niveau de garanties soit le plus élevé possible et réimposer au patronat le principe de faveur, des normes minimales avec le triptyque Code de travail/CCN/accord d'entreprise, avec une hiérarchie des normes sociales au plus favorable pour le salarié.

LIBERTÉS, DROIT SYNDICAL

La liberté syndicale est un droit fondamental inscrit dans la Constitution. Pourtant, les atteintes patronales aux libertés syndicales se comptent par milliers (pressions, intimidations, discriminations...) relayées par les pouvoirs en place qui n'hésitent plus à condamner des militants, des syndiqués, des élus et mandatés du fait d'actions menées dans le cadre de leur activité syndicale pour défendre les droits et les acquis des salariés.

Nous devons exiger le renforcement du droit existant, pour faire respecter les libertés syndicales dans et hors de l'entreprise, de nouveaux droits doivent être inscrits dans le Code du travail et le Code pénal renforçant la protection des militants, syndiqués, élus et mandatés et sanctionnant plus lourdement les employeurs.

Les salaires des élus et mandatés, leur évolution doivent être garantis au même rythme que les salariés de même catégorie, de même pour la formation et l'évolution professionnelle.

Le droit des IRP doit être renforcé par des droits de véto, tout comme le droit à la formation syndicale pour chaque salarié quel que soit la taille de l'entreprise.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, SYNDICALE ET SOCIÉTALE

Chaque travailleur doit être couvert par les garanties d'un accord d'égalité professionnelle unanime. Le salaire ne dépendant que de la qualification individuelle, aucune discrimination fondée sur le genre, l'origine ou l'âge n'est possible. Tout employeur contrevenant doit être sanctionné.

Le congé de paternité est porté à un mois, le congé de maternité à 24 semaines, avec salaire maintenu dans les deux cas.

Le travail à temps partiel ne peut exister que sur demande exclusive des salariés, il doit être au minimum de 24 heures hebdomadaires.

Faire disparaître les violences sexistes et sexuelles et les assignations sexistes y compris sur les lieux de travail, tout comme les actes LGBT phobes qui sont en constante augmentation.

Pour la FNIC-CGT, il y a nécessité à changer de paradigme notamment pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

LE TOURISME SOCIAL

Depuis leur création, les congés payés ont été, pour beaucoup, synonymes de départ en vacance, d'évasion, de découverte de nouveaux horizons. **On peut malheureusement constater qu'aujourd'hui encore des millions de Français n'ont pas accès aux vacances.**

Près de 40 % des français ne partent toujours pas l'été. Des moyens financiers supplémentaires doivent être mis à disposition des salariés pour faciliter l'accès aux vacances. La mise en commun des patrimoines des différents CSE doit permettre leur maintien en activité, et donner l'accès à ces installations aux sous-traitants.

LES MOYENS D'ACTION CGT

Le syndicalisme CGT, de classe et de masse, reste la « bête noire » du patronat, un adversaire de classe à abattre, notre syndicalisme portant dans ses gènes un changement de société mettant en cause fondamentalement son pouvoir et ses intérêts individualistes. Les moyens de luttes sont multiples mais tous reposent sur notre capacité à rester en permanence « connectés » aux syndiqués et aux salariés que nous représentons, en les associant pleinement à la vie du syndicat. **Le droit de grève est un droit individuel qui permet à chaque salarié d'exprimer ses exigences : une liberté fondamentale à protéger.**

POUR UNE DÉMARCHÉ CGT À PARTIR DU TRAVAIL

Parler du travail semble aller de soi pour tout syndicaliste. Mais trop souvent, poussés par le contexte politique, social et économique, nous nous sommes focalisés sur l'emploi, ce qui comporte des limites. Lorsque le salarié comprend qu'il possède seul la connaissance de la réalité du travail qu'il effectue et, qu'avec son syndicat, cette prise de conscience devient collective, le rapport entre travail et capital est nécessairement réévalué.

Le syndicat doit élaborer une véritable stratégie revendicative avec pour thème : « on veut bien travailler ». **L'action des élus, Représentants de proximité ou CSE, les expertises ne doivent être que des outils au service de cette stratégie.**



LE SYNDICALISME DE L'ENTREPRISE À L'INTERNATIONALE

Combattre les délocalisations, les destructions massives d'emplois avec une revendication rassemblant et apportant une réponse positive aux pays producteurs et pays consommateurs, est possible.

La FNIC-CGT porte une proposition sur la création d'un « bouclier anti-dumping social international » qui supprime tout profit réalisé par la mise en concurrence des travailleurs, à travers leurs salaires, leurs droits et leur protection sociale. Ce « bouclier social international » supprimera le dumping sur la fiscalité, avec des pays spécialisés en plate-forme de transition financière, sans aucun lien avec la création des richesses réalisées ailleurs.

LA SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance consiste pour un donneur d'ordre à transférer une partie de son activité à une autre entreprise - le sous-traitant. Dans le contexte actuel de mondialisation ultra-libérale, la sous-traitance est de plus en plus dévoyée par les employeurs pour se soustraire à leurs responsabilités et obligations sociales, juridiques voire fiscales, avec le seul objectif de réduire les coûts de production pour accroître profits et pouvoir dominateur et empêcher les travailleurs de s'organiser collectivement.

La sous-traitance doit être interdite dans un premier temps par ré-internalisation des métiers et emplois sous-traités, puis sa ré-autorisation au cas par cas, après avis positif des IRP, les accords conventionnels d'entreprise les plus favorables doivent être appliqués, la reconnaissance de la responsabilité de l'entreprise donneuse d'ordre sur les conditions de travail des salariés des entreprises sous-traitantes et l'exposition aux risques professionnels.

LA PRÉCARITÉ ET LA LUTTE SYNDICALE

Depuis de nombreuses années le capitalisme mène une offensive générale sur les salaires et les conditions de travail, notamment par le biais de ce que l'on appelle la précarité.

Cela est en opposition à une situation d'un travail stable que représente en France un CDI ou un statut de la fonction publique.

La dernière réforme du gouvernement sur le chômage : une pression supplémentaire sur fond de précarité.

La socialisation des moyens de production revendiquée par la FNIC-CGT impose que tous les travailleurs soient libérés des peurs de perte d'emploi que fait peser la précarisation du travail, cela ne peut s'entendre que par de l'emploi stable.

RENFORCEMENT DES SYNDICATS ET DE LA FÉDÉRATION

Nos orientations de classe, pour être imposées, nécessitent un syndicalisme de masse. Cela passe par une ambition collective de faire de la syndicalisation un axe politique majeur dans notre activité syndicale au quotidien. Quand suffisamment de salariés sont syndiqués CGT dans une entreprise, le syndicat n'a plus forcément besoin d'appeler à la grève pour gagner les revendications.

LA FÉDÉRATION, SON ORGANISATION, SES ACTIVITÉS AVEC LES SYNDICATS

La CGT tire de son histoire des expériences riches en termes de vie démocratique, de fonctionnement interne qui ont fait la démonstration de l'efficacité de son action revendicative.

Le fédéralisme est à la source de cette vie démocratique, plaçant au cœur des décisions le syndiqué, son syndicat, avec des droits concrets dans l'organisation CGT, et avec aussi des responsabilités à s'investir dans la vie de leurs instances (Union Locale, Union Départementale, Fédération).

Pour une activité revendicative efficace à tous les niveaux, l'implication collective est incontournable :

- Implication du syndiqué dans son syndicat,
- Implication du syndicat dans la Fédération et ses secteurs d'activités



PAR CE PROJET DE SOCIÉTÉ, UNISSANT TOUS LES TRAVAILLEURS, PEUT SE DÉCLENCHER UN PLAN DE LUTTES CONVERGENTES QUI ABOUTIRA À SA MISE EN PLACE